

Appel à candidatures

Ferme Urbaine de La Madeleine

Mise à disposition d'une parcelle pour un projet en agriculture biologique

La Ville de La Madeleine lance un appel à candidatures pour mettre à disposition d'un tiers des terres agricoles pour la gestion d'une ferme urbaine, qui soit en mesure de concevoir, exploiter et faire évoluer le site de façon exemplaire. La parcelle d'1,3 hectare mise à disposition par la Ville accueillera un projet conciliant une production maraîchère biologique professionnelle et économiquement viable à des objectifs sociaux et environnementaux forts.

Date limite de dépôt du dossier : 31 mai 2026

Dans le cadre de l'aménagement d'une ferme urbaine, la Ville de La Madeleine recherche un exploitant qui portera ce projet à fort impact social, économique et environnemental.

Une attention particulière sera portée aux trois conditions garantissant la réussite du projet, à savoir :

- la formation et l'expérience agricole du porteur de projet,
- la viabilité technique et économique du projet,
- l'intégration des volets nourricier, pédagogique et écologique à sa proposition.

1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Ville de La Madeleine compte 22 665 habitants. Densément peuplée (2^{ème} ville la plus dense de la MEL), elle est située à proximité des grands axes routiers et ferroviaires de la métropole lilloise et est bordée à l'ouest par la Deûle.

La Ville comprend en son sein plus d'une trentaine de parcs, de jardins et de squares pour une surface d'environ 20 ha (y compris les deux cimetières de La Madeleine dont le nouveau est située sur la commune de Marquette lez Lille).

Le développement de la transition écologique est une des priorités du projet du mandat 2020-2026 incarné par le carré magique écologique avec :

- Le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux dans le cadre du projet « SOLAMAD ».
- La création d'une zone d'activités solidaires « Re'sources » favorisant le ré emploi et les circuits courts.
- Le déploiement d'un schéma de verdissement avec la plantation de plus de 20000 m² d'espaces verts publics supplémentaires à la fin du mandat.
- La création d'une ferme urbaine sur l'ancien site du SILILAM.

Cette ferme urbaine est issue d'une réflexion citoyenne dans le cadre de la commission extramunicipale mise en œuvre durant le premier semestre 2022 et qui a débouché sur différentes conclusions dont le souhait de pouvoir doter la ferme d'une fonction nourricière et d'une fonction pédagogique.

Plusieurs délibérations ont alors été prises par la Ville afin de pouvoir acquérir auprès de la Ville de Lille une parcelle de 10 000 m² sur l'ancien site du SILILAM et ainsi doter la future ferme d'une surface suffisante dédiée au projet, soit 1,3 Ha.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le présent appel à candidatures a pour objet de faire connaître le projet pour susciter des candidatures et ainsi, mettre à disposition les terrains concernés au bénéfice du futur exploitant.

Plus particulièrement, le souhait de la Ville est de mettre à disposition la surface précitée au service du maraîchage biologique redonnant sa place à la nature en ville.

Le site sera confié à un opérateur professionnel capable d'assurer la pérennité du projet dans l'ensemble de ses dimensions. Il devra garantir la viabilité d'une exploitation de maraîchage biologique sur une surface de 1,3 hectare, tout en renforçant l'attractivité du site, la valorisation de la biodiversité et l'accueil d'activités à vocation pédagogique.

L'activité principale attendue est une production maraîchère biologique, contribuant à son échelle à la résilience alimentaire de la commune. Le volet nourricier constitue le socle de l'équilibre économique du projet.

Le volet pédagogique doit être développé en lien avec le tissu local (habitants, écoles, association, ...) Facilité par les aménagements ERP que la Ville mettra en place, ce volet pourrait être éventuellement délégué dans un montage à préciser. Le porteur de projet resterait l'interlocuteur privilégié pour la Ville.

La ferme urbaine s'inscrit dans le projet global porté par la MEL d'Euralille à la Deûle, projet qui promeut un continuum vert entre les gares de Lille et la citadelle et qui touche quatre communes.

La Ville de La Madeleine souhaite ainsi s'inscrire pleinement dans la dynamique métropolitaine de développement de l'agriculture urbaine, en favorisant l'implantation durable d'une ferme urbaine maraîchère biologique et pédagogique au service des habitants et de la biodiversité sur son territoire.

3 DESCRIPTION DU SITE

3.1 Localisation environnement et accès :

Le site de la ferme se situe sur l'ex plaine du SILILAM bordée par la rue du Pré Catelan à l'ouest, le boulevard Schuman au sud et la rue du Parc au Nord. La ferme urbaine est projetée sur une parcelle d'environ 1,3 ha à proximité immédiate de la plaine rustique et du parc Yvonne Abbas.



Figure 1 : Schéma d'implantation de la ferme urbaine. Les espaces sont indiqués à titre indicatif et pourraient évoluer en fonction du projet proposé par le porteur, à l'exception des aménagements en dur prévus par la Ville.

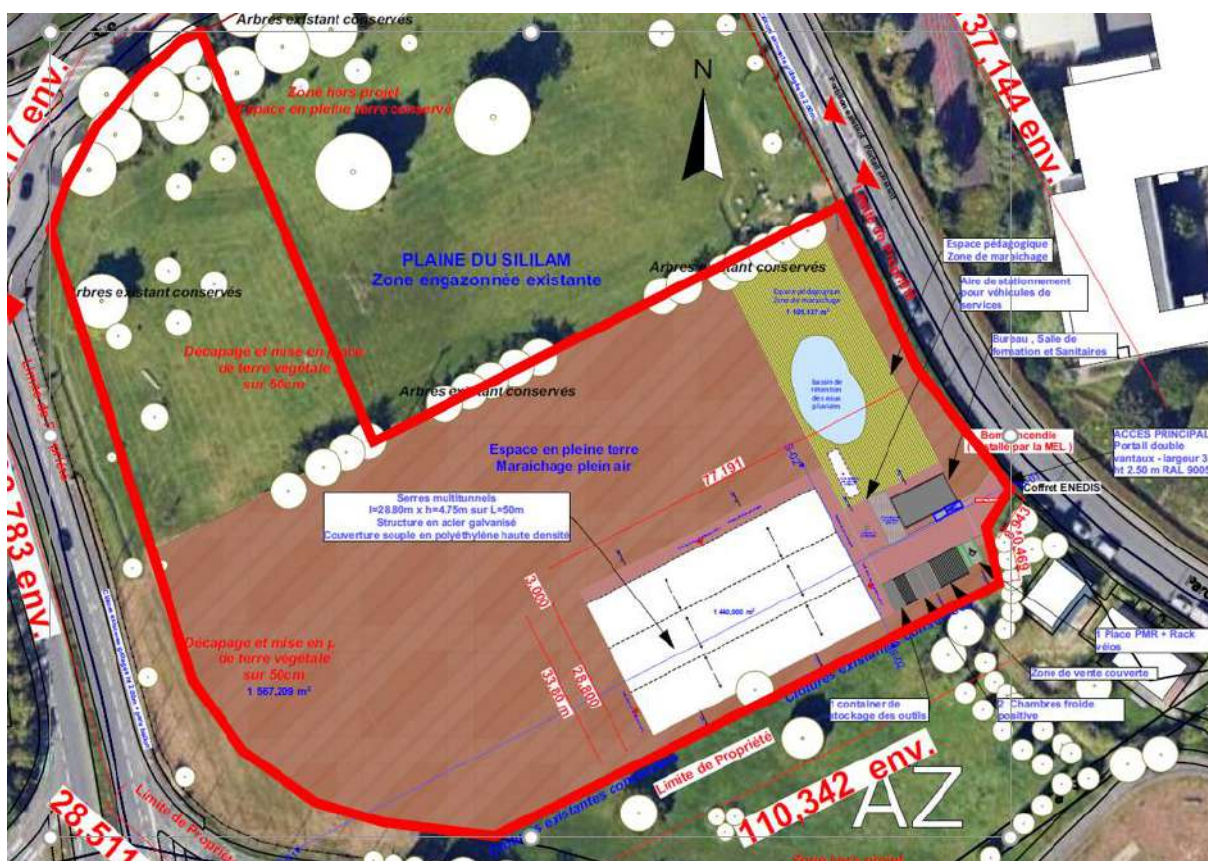


Figure 2 : Aménagements portés par la Ville. Le site fait l'objet de transformations importantes en vue d'accueillir le projet.

3.2 Caractéristiques générales du terrain

- **Référence cadastrale** : AZ16p et AZ15
- **Propriétaire** : Ville de La Madeleine
- **Surface** : 1,3 ha
- **Zonage** : Zonage UP au PLUi. La constructibilité y est admise de façon limitée et doit s'inscrire dans le cadre d'une préservation, d'une valorisation du site. Selon les évolutions possibles, le classement de la parcelle en zone N dans le futur PLUI de la MEL pourrait être demandé.
- **Accessibilité** : Adaptée à une activité agricole en milieu urbain
- **Nature des parcelles** : Ancien terrain de sport en schiste stabilisé et engazonné, prairie fauchée en gestion différenciée et plaine rustique plantée en pelouse.

4 MODALITÉS CONTRACTUELLES

Le montage juridique proposé par la Ville est évolutif.

Ainsi il est proposé une première période de mise à disposition sous la forme juridique du commodat adaptée à la bonne installation de l'activité.

Au terme de ce commodat, une seconde phase visant la pérennisation de l'activité sera proposée.

Pour rappel l'appel à candidatures ne constitue pas un marché public ni une délégation de service public. Il s'agit d'une procédure de sélection en vue de l'occupation et de l'exploitation du domaine dans un cadre contractuel adapté.

5 AMÉNAGEMENTS DU SITE PAR LA VILLE :

Afin de faciliter l'installation et la pérennité du porteur de projet, la Ville prévoit à sa charge la réalisation des aménagements structurants suivants :

- L'installation d'une clôture sur l'intégralité du périmètre du site.
- La préparation et mise en état des sols en apportant 50 cm de terre végétale de qualité sur l'ensemble de la parcelle.
- La création des accès et des circulations internes.
- L'installation d'une zone technique dont une partie est dédiée à l'exploitation (bureaux, zone de stockage et chambre froide), et une autre partie est dédiée à l'accueil du public (salle de réunion, sanitaires (commun avec l'exploitant). Des aménagements extérieurs sont également prévus : une zone de stationnement, de lavage, de compostage, ainsi qu'un espace pouvant être dédié à de la vente directe.
- L'installation de serres pour une surface de 1 500 m².
- Création des accès à l'eau pour l'irrigation via la création d'une mare récupérant les eaux pluviales des serres.
- Un forage agricole selon accord de la DDTM et dans la limite des autorisations de prélèvement

- Raccordement aux réseaux (électricité, eau, téléphonie) et assainissement

La Ville apportera de la terre végétale de qualité sur l'ensemble du site afin de permettre une production en agriculture biologique sur toute la parcelle. De plus une mare d'environ 200 m² alimentée par la récupération des eaux de pluie des serres facilitera à la fois l'irrigation des parcelles et la création d'un espace de biodiversité.

6 ACTIVITÉS DÉLIVRÉES ET ZONAGE DÉDIÉ

Les surfaces dédiées à chacune des activités peuvent faire l'objet de propositions d'adaptation qui seront justifiées par l'équilibre socio-économique du projet.

Zonage	Surface prévisionnelle	Activité attendue
Maraichage sous serre	1 500 m ²	Production végétale
Maraichage plein champ	6 800 m ²	Production végétale
Espace pédagogique	1 100 m ²	Accueil pédagogique et visites des scolaires, support de formation, ...
Zone technique	200 m ² + voirie	Accueil du public (salle de réunion, sanitaires) Equipements pour l'exploitant (bureau stockage, chambre froide)

7 RÉPARTITION DES CHARGES

La Ville prend à sa charge les aménagements en amont de l'installation du porteur de projet tels que décrits au paragraphe 5. L'ensemble des équipements installés par la Ville fera l'objet d'un inventaire détaillé établi dans la convention de partenariat.

L'offre du candidat pourra détailler des aménagements complémentaires adaptés à sa proposition. Les services de la Ville en instruiront la faisabilité dans la limite des possibilités offertes par le montage juridique choisi.

En complément des aménagements réalisés par la Ville, l'exploitant prendra à sa charge les équipements agricoles spécifiques à son activité, les charges de fonctionnement de l'exploitation ainsi que tout aménagement supplémentaire.

8 ATTENTES VIS-A-VIS DU PORTEUR DE PROJET

Les candidats porteurs de projet peuvent être de différents horizons. Il peut s'agir d'acteurs économiques intéressés pour exploiter le terrain (agriculteur, maraîcher, entreprises, ...), d'acteurs sociaux (associations, centres socio-culturels, collectif d'habitants, ...) ou tout acteur intéressé par le développement de projets d'agriculture urbaine ayant une expérience dans le domaine. Le projet peut

également être porté par plusieurs acteurs selon une logique de groupement en identifiant un interlocuteur unique pour la Ville.

Les compétences attendues par le porteur de projet sont les suivantes :

- Savoir construire un modèle économique viable et pérenne en organisant son système de commercialisation, en identifiant les débouchés potentiels et en travaillant avec le tissu local : Re'sources, cuisine centrale, associations, ...
- Présenter un projet économiquement réaliste et techniquement maîtrisé.
- Disposer de compétences techniques avérées en agriculture biologique ou en permaculture et être en mesure de créer un écosystème naturel et agricole favorable à la productivité et à la biodiversité.
- Organiser son projet d'agriculture urbaine en tenant compte des atouts et contraintes du site en créant une identité favorisant l'attractivité et l'embellissement du site.
- Démontrer sa capacité à s'inscrire dans un cadre partenarial avec la collectivité.
- Être force de propositions sur des aménagements novateurs et participatifs.
- Développer et faire vivre des « lieux vitrine » de l'agriculture urbaine.
- Disposer de compétences en animation de projet en proposant une offre d'activités sociales, culturelles ou éducatives accessibles au public.
- Tenir éventuellement un rôle d'encadrement technique dans le cadre d'un groupement ou d'un collectif d'habitants si le volet pédagogique n'était pas délégué auprès d'un tiers.

9 MODALITÉS DE L'APPEL À CANDIDATURES

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact dès que possible avec la ville de La Madeleine auprès de t.merle@ville-lamadeleine.fr ou m.neau@ville-lamadeleine.fr afin que nous vous communiquions la / les date(s) de visite collective du site à laquelle votre participation est vivement conseillée.

Pour faire acte de candidature, envoyez par mail avant le 31 mai 2026 votre dossier complet en précisant l'objet.

10 DOCUMENTS À FOURNIR

Les personnes intéressées sont priées de fournir un dossier complété directement en ligne sur la page de dépôt des candidatures :

- Curriculum vitae dont le nom, le prénom, le numéro de téléphone, le mail, la date de naissance, la commune de résidence.
- Copie des diplômes agricoles ou équivalent.
- Copie des attestations d'études et formations professionnelles : indiquez les cursus agricoles et non agricoles mais également les formations courtes et non diplômantes, celles en cours ou en projet.
- Description du projet (document limité à 30 pages).
- Description des motivations. Des précisions sont attendues notamment sur :

- Le parcours personnel et professionnel en lien avec le projet.
- La situation professionnelle actuelle.
- Contacts et démarches réalisées en amont de l'installation (accompagnement à l'installation, débouchés attendus, tissu associatif, ...
- Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre profil et projet.

11 CRITÈRES DE CHOIX DU CANDIDAT

Le comité de sélection priorisera les projets selon les critères suivants :

- Viabilités techniques et économiques du projet (40 points)
- Production végétale en maraichage biologique (25 points)
- Prise en compte et valorisation de la biodiversité du site (5 points)
- Projet d'activité pédagogique (15points)
- Insertion locale (lien avec les habitants, commercialisation locale) (10 points)
- Formation et expérience agricole (salarial, stages, woofing...) (5 points)